
Adresse de la société montagnarde de Foix (Ariège) informant de sa déchristianisation, lors de la séance du 21 frimaire an II (11 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société montagnarde de Foix (Ariège) informant de sa déchristianisation, lors de la séance du 21 frimaire an II (11 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 316;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38487_t1_0316_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Tout citoyen est soldat, et tout soldat doit porter l'uniforme national; nous demandons le décret de ce costume pour les juges avec une marque distinctive qui les fasse reconnaître dans leurs fonctions, telle que le médaillon.

« Salut et fraternité.

« J. PROVOST, *président*; CHARPENTIER; DES-JARDINS, *accusateur*; LECLERC; CADOLLIAT, *greffier*; M.-J.-P. CORU. »

La Société montagnarde de Foix annonce à la Convention nationale que cette commune, à la hauteur des vrais principes, consacre la ci-devant église au temple de la Raison; que le cuivre va en être envoyé à Toulouse pour faire des canons, le fer au district, l'argenterie à la Convention, et que les ornements serviront pour habiller les pauvres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société montagnarde de Foix (2).

La Société montagnarde de Foix, au Président de la Convention nationale.

« Foix, le 12 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Tu recevras ci-joint une adresse et procès-verbal de notre Société pour annoncer à la Convention que, dépouillée de tous les anciens préjugés, notre cité, à la hauteur des vrais principes, a fait disparaître tous les objets relatifs au culte catholique, et va consacrer la ci-devant église au temple de la Raison. Les métaux ayant de suite été enlevés, le cuivre va être envoyé à nos représentants à Toulouse pour faire des canons, le fer au district, les ornements serviront pour habiller les pauvres et l'argenterie te sera adressée directement.

« Salut et fraternité.

« ROQUES, *président*; BEZY, *secrétaire*; DOMANGEY; BELBEZET, *secrétaire*. »

Adresse (3).

La Société montagnarde de Foix à la Convention nationale.

« Foix, le 12 frimaire l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens représentants,

En vain la calomnie a fait des efforts pour noircir le département de l'Ariège; si l'énergie de ses habitants levés en masse a défendu la frontière, leur philosophie vient d'élever un temple à la Raison; tous les préjugés sont détruits; plus d'aliment au fanatisme; les prêtres et leurs cérémonies n'existent plus; l'or, l'argent

et les autres métaux des églises sont déjà déposés sur l'autel de la patrie.

« La Société montagnarde de Foix, fière du succès de ses prédications, s'empresse de vous faire l'hommage de sa conquête.

« ROQUES, *président*; DOMANGEY, *secrétaire*; BELBEZET; BEZY, *secrétaire*; CAPELLAT, *secrétaire*. »

Extrait du procès-verbal de la Société montagnarde séant à Foix (1).

Séance du neuf frimaire, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

Présidence du citoyen Roques.

La séance a été ouverte par la lecture du procès-verbal de la veille, qui a été adopté, et par celle des nouvelles.

Un membre a fait lecture d'un arrêté du département qui invite les Sociétés populaires à nommer des commissaires intelligents dans leur sein pour, conjointement avec les municipalités, accélérer la remise du cinquième des grains, en exécution de l'arrêté des représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, sur quoi la discussion ouverte, et la Société consultée, il a été arrêté que les citoyens Belbezet et B. Lafont, membres de la société se joindraient à la municipalité pour l'exécution des mesures mentionnées dans ledit arrêté.

Un membre a ensuite fait lecture d'un écrit instructif, propre à détruire les erreurs et les préjugés qui, pendant dix-huit siècles, ont tenu le peuple dans la stupeur de l'ignorance et à substituer à tout cet amas d'impostures les vrais principes de la raison et de la saine philosophie. De vifs applaudissements ont retenti dans la salle; plusieurs membres ont successivement occupé la tribune, développé avec énergie cette matière importante, et ont proposé de chasser tous les prêtres, de ne reconnaître désormais que le culte de la raison, de la liberté et de l'égalité, et d'inviter en conséquence le conseil général de la commune à enlever sous le plus bref délai tous les signes extérieurs du culte catholique, ensemble l'or et l'argent qui se trouvent dans les églises, sans aucune exception, ainsi que toutes les matières quelconques, pour du tout être fait une offrande à la patrie. De nouveaux applaudissements se sont fait entendre. Ces propositions, ainsi appuyées et mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité et par acclamations. La Société nomme à cet effet pour ses commissaires les citoyens Laurent Tautat, Vidal, Tartenac et Lacaze père; à l'effet de se transporter à la municipalité pour lui donner connaissance de la délibération de la Société et l'inviter à la mettre incessamment à exécution.

Le citoyen Pauly, de Toulouse, a ensuite fait son rapport relativement à l'affaire de la commune du Maz-d'Azil, et du département, il a fait lecture des arrêtés de cette commune et de la Société populaire de ce même lieu, qui déclarent formellement que jamais des officiers municipaux du Maz-d'Azil n'ont été incarcérés; il a

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 113.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 814.

(3) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 814.

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 814.